

Divulgence réglementaire

Le présent document représente les divulgations du troisième pilier de Bâle III pour la Banque Santander Consumer (la « Banque ») au 31 December 2025, conformément aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) relatives aux petites et moyennes institutions de dépôt (PMB). Les PMB sont segmentées en trois catégories aux fins du capital, des liquidités et de la divulgation du troisième pilier. La Banque respecte les exigences de divulgation du troisième pilier pour les petites et moyennes banques (PMB) et est classée dans la catégorie 2 des PMB. Le contenu des divulgations est adapté à la nature, à la taille et à la complexité de la Banque. Les divulgations qui suivent représentent les divulgations qualitatives fournies par la Banque chaque trimestre.

Les rapports qualitatifs concernant le risque de crédit et le risque opérationnel sont fournis annuellement; les rapports sur le risque du marché ne s'appliquent pas.

Ces divulgations ne sont pas vérifiées, et tous les montants déclarés dans ces divulgations sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire. Le rapport est disponible dans la section « Notre Compagnie » du site Web de la Banque à www.santanderconsumer.ca/fr/home.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la page des données financières et des formulaires du site Web du BSIF à l'adresse <https://www.osfi-bsif.gc.ca/fr/donnees-formulaires/donnees-financieres>.

Entité déclarante

La Banque Santander Consumer est une banque de l'annexe II régie par la *Loi sur les banques* (Canada). L'adresse du siège social de la Banque est la suivante : 200, 4245 – 97 Street NW, Edmonton (Alberta) T6E 5Y7. La Banque a reçu l'ordre de commencer et de poursuivre ses activités le 5 mars 2025.

La Banque utilise un modèle d'affaires indirect pour offrir ses services financiers. La Banque offre des prêts garantis axés sur le financement automobile indirect et des comptes de dépôt GIC au nom d'un bénéficiaire. La Banque est une institution financière membre de la SADC.

Gestion des risques

La Banque Santander Consumer maintient un cadre de gestion des risques complet et intégré pour assurer une gestion et un contrôle prudents des risques dans l'ensemble de l'organisation. L'approche de la Banque repose sur les éléments clés suivants :

- **L'appétit pour le risque** : Le Conseil d'administration approuve l'appétit pour le risque de la Banque, qui est exprimé au moyen d'un énoncé officiel de l'appétit pour le risque, qui comprend l'énoncé de l'appétit pour le risque lui-même, de même que les limites de risque définies et les rôles et responsabilités clairement attribués. Cela garantit que les activités de prise de risques restent dans des limites acceptables, alignées sur les objectifs stratégiques de la Banque.
- **Culture du risque** : Une culture du risque solide et cohérente est ancrée dans l'ensemble de la Banque, alignée sur les valeurs et les principes de « La Voie Santander ». Cette culture met l'accent sur la responsabilité, la conduite éthique et la prise de risques socialement responsables qui soutiennent la durabilité et la résilience à long terme de la Banque.
- **Processus de gestion des risques** : Santander a établi un ensemble de processus structurés et prospectifs pour repérer, évaluer, planifier, atténuer, surveiller et signaler les risques. Ces processus appuient la prise de décisions éclairées concernant les risques dans l'ensemble de l'organisation et garantissent que les risques importants sont traités de façon appropriée, en temps opportun et de façon coordonnée.

Risque de Credit

Comment le modèle d'affaires se traduit dans les composantes du profil de risque de crédit de la PPME

La Banque Santander Consumer (« La Banque ») concentre sur le financement des achats de véhicules pour les consommateurs depuis 1999, au moyen d'un modèle d'affaires indirect, lorsque l'entité prédécesseur de la Banque (Carfinco) a commencé à financer des véhicules dans le segment du crédit non privilégié.

La Banque s'est progressivement repositionnée en se développant dans le financement d'automobile quasi-privilegié (mars 2016), puis au financement automobile privilégié (novembre 2021), afin d'offrir aux consommateurs canadiens une gamme complète d'options de financement pour l'achat d'automobiles.

Les prêts automobiles représentent 90 % du portefeuille de prêts en cours de la Banque à la fin du troisième trimestre de 2025. Le profil de risque de crédit de la Banque est composé de 20 % de prêts privilégiés et de 80 % de prêts quasi privilégiés et non privilégiés.

Critères et approche utilisés pour définir la politique de gestion du risque de crédit et pour établir les limites de risque de crédit

Les modèles de gestion du risque de crédit de la Banque s'appuient sur des critères de segmentation et sur un processus d'attribution du traitement du risque, en tenant compte de la vision opérationnelle, de la clientèle et du portefeuille, ainsi que de la vision globale du cycle du risque de crédit. Les mesures

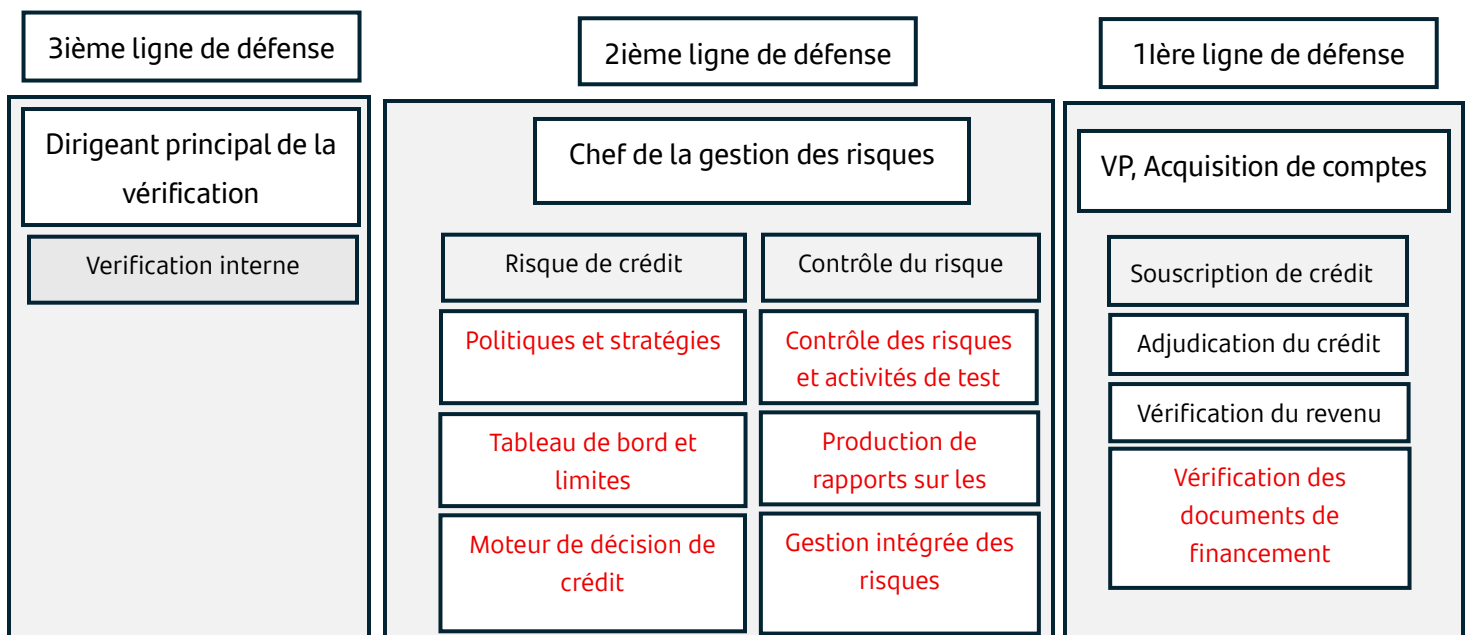
de rendement ajustées en fonction du risque sont calculées d'une manière proportionnée à la taille, à la nature et à la complexité du prêt ainsi qu'au profil de risque de l'emprunteur.

Sur la base des renseignements disponibles, le profil de crédit du client est évalué à l'aide de différents modèles statistiques de notation, selon le traitement du risque. Ces modèles reflètent la probabilité de défaut du client. Le modèle automatique de notation statistique de la Banque évalue la probabilité de défaut d'un client à partir de renseignements préalablement identifiés comme étant prédictifs de cette probabilité de défaut.

La mise en place de limites permet de rapprocher la décision du client et, par conséquent, d'accélérer le traitement des demandes de crédit et de concentrer les efforts commerciaux sur les clients présentant le plus grand potentiel en matière de prise de risques. Une limite interne est attribuée à un client, représentant le niveau maximal de risque de crédit que la Banque est prête à assumer avec ce client, conformément à son appétit pour le risque. Elle est fondée sur les renseignements disponibles dans les systèmes et tient compte d'aspects tels que la capacité de paiement, l'endettement auprès des institutions financières, les revenus du client, les taux d'intérêt, le montant total financé, etc.

Structure et organisation de la fonction de gestion et de contrôle du risque de crédit

La fonction commerciale et d'acquisition de comptes (première ligne de défense) est le gestionnaire de risque principal, responsable de l'origine et de la prise de risque, et fournit à la fonction de risque de crédit (deuxième ligne de défense, ci-après 2LdD) tous les renseignements nécessaires sur les clients. Celle-ci effectue sa propre revue et mise en question à chacune des phases du cycle de vie du client, émettant un avis indépendant et, le cas échéant, disposant du droit d'interdire la prise de risque. L'indépendance de la fonction de gestion du risque de crédit dans les processus de prise de risque est assurée, et cette fonction n'a pas d'objectifs liés à l'atteinte des objectifs commerciaux qu'elle supervise, ni d'objectifs susceptibles de créer un conflit d'intérêts.



Relations entre les fonctions de gestion du risque de crédit, de contrôle du risque, de conformité et vérification interne

Les fonctions commerciales et d'acquisition de comptes qui génèrent des expositions au risque constituent la première ligne de défense. La première ligne de défense identifie, mesure, contrôle, surveille et rend compte des risques qu'elle génère, et elle respecte l'ensemble des politiques, modèles et procédures qui encadrent la gestion des risques.

Les fonctions Risques et Conformité, en tant que deuxième ligne de défense, assurent une mise en question indépendante et une surveillance des activités de gestion des risques réalisées par la première ligne de défense. Cette deuxième ligne de défense veille, dans leurs domaines de responsabilité respectifs, que les risques soient gérés conformément à l'appétit pour le risque défini par la haute direction et favorise une solide culture du risque au sein de l'organisation.

La vérification interne est indépendante de toute autre fonction. Son objectif est de fournir à la direction générale une assurance indépendante quant à la qualité et à l'efficacité des processus et systèmes de contrôle interne, de gestion des risques (actuels ou émergents) et de gouvernance, contribuant ainsi à protéger la valeur, la solvabilité et la réputation de la Banque.

Portée et contenu principal des rapports sur l'exposition au risque de crédit et sur la fonction de gestion du risque de crédit destinés à la direction générale et au conseil d'administration.

L'objectif principal du contrôle du risque de crédit est de fournir des informations sur l'exposition au crédit des clients et des portefeuilles, les limites de contrôle, la consommation de risque et les éventuels écarts budgétaires, facilitant ainsi la détection précoce des menaces pour la conformité en matière de risque de crédit, des domaines nécessitant une attention particulière et l'élaboration de plans d'action pour corriger d'éventuelles détériorations.

En plus des processus de contrôle mis en œuvre dans la première ligne de défense, il existe des contrôles de deuxième ligne, effectués de manière indépendante et spécialisés par les gestionnaires de portefeuille. Voici quelques exemples de ces contrôles : analyse du taux de rotation, analyse des millésimes, surveillance de la qualité du risque des nouvelles productions, surveillance des taux d'automatisation et des dérogations, analyse des distributions de notation et surveillance des clients présentant des expositions plus élevées.

En outre des rapports internes générés pour assurer une gestion adéquate du risque de crédit, chaque étape du cycle de risque de crédit s'appuie sur des processus de production de rapports, qui consistent à fournir à la haute direction des renseignements à jour concernant l'exposition au crédit de la clientèle de détail. Cette activité est structurée autour des divers rapports produits par la fonction dédiée à la

gestion de l'information, indépendante de la fonction de gestion de portefeuille et spécialisée dans cette activité.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel (RO) désigne le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des employés, des systèmes internes ou d'événements externes.

Politiques, cadres et lignes directrices relatifs à la gestion du risque opérationnel

Les catégories de risque de premier niveau de la Banque Santander Consumer (« la Banque ») correspondent à celles prévues dans le cadre de Bâle. Le risque opérationnel est catégorisé comme fraude interne ; fraude externe ; pratiques en matière d'emploi et sécurité au travail ; clients, produits et pratiques commerciales ; dommages aux biens matériels ; perturbations des activités et défaillances des systèmes ; exécution, livraison et gestion des processus.

Les principaux cadres et modèles utilisés pour la gestion et le contrôle du risque opérationnel peuvent être résumés comme suit : planification stratégique et estimation des pertes liées au risque opérationnel, identification et évaluation du risque opérationnel, surveillance et suivi continu du profil de risque opérationnel, mise en place de mesures d'atténuation et de transfert du risque, ainsi que production d'information. Au cours de ces processus, des politiques et des procédures sont définies afin d'encadrer la gestion et le contrôle du risque opérationnel, et l'ensemble des outils utilisés à l'appui est identifié.

Structure et organisation de la fonction de gestion et de contrôle du risque opérationnel

Tous les employés de la Banque sont responsables de la gestion du risque opérationnel (RO) inhérent aux activités, processus et systèmes qui soutiennent leurs fonctions habituelles. Afin de se conformer aux exigences réglementaires et conformément aux meilleures pratiques du secteur bancaire, la Banque a défini un modèle organisationnel structuré autour de trois lignes de défense.

Première ligne de défense Comprend l'ensemble des unités opérationnelles et des fonctions de soutien, qui sont donc responsables du risque opérationnel généré dans leur périmètre de responsabilité. Leur rôle principal dans le modèle de gestion et de contrôle du risque opérationnel consiste à identifier, évaluer, surveiller, atténuer et déclarer le risque.

Deuxième ligne de défense Comprend la fonction de contrôle des risques opérationnels (ORCF) au sein du département des risques. Ses principales fonctions consistent à concevoir, maintenir et développer le modèle de gestion et de contrôle des risques opérationnels, tout en favorisant le développement d'une culture du risque dans l'ensemble de la Banque.

Troisième ligne de défense Comprend un service de vérification interne, indépendant de toute autre fonction ou unité, dont l'objectif est de vérifier que les risques inhérents aux activités de la Banque sont correctement couverts, grâce au respect des politiques émises par la direction générale et de toutes les procédures et règles internes et externes applicables, ainsi que de superviser la mise en œuvre, l'efficacité et l'efficience des systèmes de contrôle interne de la Banque, ainsi que la fiabilité et la qualité des informations comptables.

Système de mesure du risque opérationnel

Les principaux processus de gestion et de contrôle des risques opérationnels s'appuient sur un système d'outils de gestion et de contrôle, outre l'appétit pour le risque opérationnel et les prévisions de pertes liées aux risques opérationnels.

Les indicateurs de risque opérationnel (ORI) sont des paramètres de différentes natures (mesures, indices, métriques) permettant de suivre le risque opérationnel de la Banque. Les indicateurs sont régulièrement examinés afin de signaler toute évolution susceptible de présager l'émergence des principaux risques. L'utilisation des indicateurs de risque opérationnel (ORI) au sein de la Banque vise à atteindre les objectifs suivants:

- Identifier les causes à l'origine des risques (analyse des causes profondes)
- Servir de dispositif d'alerte précoce en cas d'augmentation du niveau de risque (exposition au risque)
- Mesurer l'efficacité des contrôles et des processus, ainsi que les améliorations qui y sont apportées (environnement de contrôle)
- Surveiller l'exposition existante.

La fonction de contrôle OR de la Banque veille à la cohérence des informations et analyse les variations significatives susceptibles d'indiquer un changement dans le profil de risque ou dans la criticité d'un risque spécifique.

(d) Cadre de reporting du risque opérationnel

La fonction de contrôle du risque opérationnel de la Banque (2e ligne de défense) agrégera les informations relatives au risque opérationnel provenant de l'ensemble de ses unités d'affaires et services de soutien, et communiquera les informations de gestion et de contrôle du risque opérationnel par le canal approprié, conformément au schéma de gouvernance.

Le contenu de ces informations couvre les aspects nécessaires des processus clés du modèle de gestion et de contrôle du risque opérationnel, poursuivant les objectifs suivants:

- Obtenir une vision globale des sources de risque opérationnel

- Veiller à ce que les conséquences et les répercussions associées aux événements entraînant des pertes soient comprises et efficacement atténuées.
- Analyser les risques systémiques afin de pouvoir les communiquer à l'organisation et, grâce aux informations obtenues à cet égard, prévenir leur récurrence et anticiper les pertes opérationnelles.
- Analyser les tendances permettant d'identifier les problèmes récurrents.
- Identifier tout dysfonctionnement dont la nature exige une déclaration aux autorités publiques, aux clients ou aux investisseurs, le cas échéant.
- Signaler l'exposition aux risques émergents, le cas échéant.

(e) Stratégies d'atténuation et de transfert du risque opérationnel

Les mesures d'atténuation visent à réduire ou à éliminer l'exposition à un risque qui affecte déjà la Banque, ou à un risque émergent ou potentiel qui a été identifié et évalué.

L'amélioration de l'environnement de contrôle interne constitue un élément clé de l'atténuation. Cet environnement comprend l'organisation des mesures d'atténuation, l'existence de politiques, de procédures et de contrôles, la formation des employés ainsi que l'adaptation des systèmes technologiques et des infrastructures.

La Banque a élaboré les outils d'atténuation et/ou de transfert suivants:

- Gestion de crise ainsi que plans de continuité et de contingence des activités.
- Gestion de la fraude
- Systèmes et infrastructure technologique
- Transfert de risque et assurance
- Gestion et supervision des risques liés aux tiers

Modèle KM1 : Indicateurs clés (au niveau du groupe consolidé)						
(en milliers de dollars canadiens)		a	b	c	d	e
		31 Dec 2025	30 Sep 2025	30 Juin 2025	31 Mars 2025	T-4
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	228 925	223 177	223 770	222 182	
2	Catégorie 1	228 925	223 177	223 770	222 182	
3	Total des fonds propres	240 172	234 339	234 665	232 815	
Actifs pondérés en fonction des risques (montants)						
4	Total des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	955 366	949 564	925 117	901 435	
4a	Actifs pondérés en fonction des risques totaux (avant plancher)	955 366	949 564	925 117	901 435	

Ratio des fonds propres en fonction des risques en pourcentage des APR						
5	Ratio de fonds propres de CET1 (%)	23,96%	23,5%	24,19%	24,65%	
5a	Ratio de fonds propres de CET1 (%) (avant plancher)	23,96%	23,5%	24,19%	24,65%	
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	23,96%	23,5%	24,19%	24,65%	
6a	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%) (avant plancher)	23,96%	23,5%	24,19%	24,65%	
7	Ratio du total des fonds propres (%)	25,14%	24,68%	25,37%	25,83%	
7a	Ratio du total des fonds propres (%) (avant plancher)	25,14%	24,68%	25,37%	25,83%	
Exigences supplémentaires au titre de la réserve de fonds propres CET1 en pourcentage des APR						
8	Exigence au titre de la réserve de conservation de fonds propres (2,5 % à partir de 2019) (%)	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	
9	Exigence relative à la réserve contracyclique (%)	S. O.	S. O.	S.O.	S.O.	
10	Exigences supplémentaires des BISm et/ou des BISi (%) [Sans objet pour les PMB]	S. O.	S. O.	S.O.		
11	Total des exigences au titre de la réserve spécifique de fonds propres CET1 (%) (ligne 8 + ligne 9 + ligne 10)	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	
12	Fonds propres CET1 disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres de la banque (%)	16,96%	16,5%	17,19%	17,65%	
Ratio de levier de Bâle III						
13	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III	1 221 383	1 313 433	1 228 483	1 187 000	
14	Ratio de levier de Bâle III (%) (ligne 2 / ligne 13)	18,74%	16,99%	18,22%	18,72%	

CC1 modifiée – Composition des fonds propres pour les PMB		
(en milliers de dollars canadiens)		a
		Montants
	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves	
1	Actions ordinaires admissibles émises directement (et équivalent pour les sociétés qui ne sont pas des sociétés par actions), plus les primes liées au capital correspondantes	126 630
2	Résultats non distribués	106 265
3	Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	(2 778)
4	Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés de CET1 (applicable uniquement aux coopératives de crédit fédérales)	S. O.
5	Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans CET1)	S. O.
6	Fonds propres sous forme d'actions ordinaires de catégorie 1 avant ajustements réglementaires	230 118
	Fonds propres sous forme d'actions ordinaires de catégorie 1 : ajustements réglementaires	
28	Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres sous forme d'actions ordinaires de catégorie 1	(1 193)
29	Fonds propres sous forme d'actions ordinaires de catégorie 1 (CET1)	228 925
	Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires : ajustements réglementaires	
44	Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires (AT1)	0

45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	228 925
	Fonds propres de catégorie 2 : instruments et dotations aux provisions	
46	Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles directement émis plus primes liées au capital correspondantes	0
47	<i>Instruments de fonds propres émis directement qui seront retirés progressivement des fonds propres de catégorie 2 (applicable uniquement aux coopératives de crédit fédérales)</i>	S. O.
48	Instruments de catégorie 2 (et instruments de CET1 et AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de catégorie 2)	0
49	<i>dont : instruments émis par des filiales et destinés à être éliminés (applicable uniquement aux coopératives de crédit fédérales)</i>	S. O.
50	Provisions générales	11 247
51	Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires	11 247
	Fonds propres de catégorie 2 : ajustements réglementaires	
57	Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2	0
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	11 247
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	240 172
60	Total des actifs pondérés en fonction des risques	955 366
	Ratios de fonds propres	
61	Fonds propres sous forme d'actions ordinaires de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	23,96 %
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	23,96 %
63	Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	25,14%
	Cible du BSIF	
69	Ratio cible des fonds propres sous forme d'actions ordinaires de catégorie 1	7,00 %
70	Ratio cible des fonds propres de catégorie 1	8,50 %
71	Ratio cible du total des fonds propres	10,50 %

Modèle RL2 : modèle de divulgation commun du ratio de levier

(en milliers de dollars canadiens)		a	b
		31 Dec 2025	30 Sep 2025
Expositions au bilan			
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais incluant des sûretés)	1 221 343	1 299 747
2	Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable (IFRS)		
3	(Dédutions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(1 280)	(5 970)
4	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1)	(1 193)	(1 263)

5	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 à 4)	1 218 872	1 292 514
Expositions sur dérivés			
6	Coût de remplacement lié à toutes les opérations sur dérivés	1 050	20 321
7	Majorations pour exposition future potentielle liée à toutes les opérations sur dérivés	1 811	598
11	Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 6 à 10)	2 661	20 919
Fonds propres et expositions totales			
20	Fonds propres de catégorie 1	228 925	223 177
21	Total des expositions (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)	1 221 533	1 313 433
Leverage ratio			
22	Ratio de levier - Bâle III	18,74%	16,99%